

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 14 janvier 2022

Renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires de Menton : arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 fixant l'état des listes candidates

L'arrêté préfectoral de ce jour fixe, dans l'ordre issu du tirage au sort effectué à la préfecture, l'état des listes candidates au premier tour des élections municipale et communautaire de Menton qui se tiendra le dimanche 30 janvier 2022.

5 listes ont été régulièrement enregistrées :

- la liste « MENTON POUR TOUS » menée par M. Yves JUHEL ;
- la liste « COLLECTIF CITOYEN MENTON AUTREMENT » menée par Mme Marjorie JOUEN ;
- la liste « MENTON AVEC VOUS » menée par M. Anthony MALVAULT ;
- la liste « UNIS POUR MENTON » menée par Mme Sandra PAIRE ;
- la liste « RECONCILIIONS MENTON » menée par Mme Stéphanie LOISY.

La campagne électorale officielle en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 17 janvier 2022 à zéro heure.

Les emplacements d'affichage seront attribués dans l'ordre issu du tirage au sort effectué à la préfecture ce jeudi 13 janvier.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales de Menton recevront les documents de propagande officielle par courrier postal à partir du lundi 24 janvier.

L'élection sera acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il sera procédé à un second tour le dimanche 6 février.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Prefet06